

	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>				
	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES</b>				
	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2016 à 18h00</b>					
<b>Salle de Conférence du Palais d'Auron, Boulevard Lamarck, à BOURGES</b>					
Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusé (hors Pouvoir)	Absents	Date de la convocation
52	40	8	1	3	27 octobre 2016

**Présents** : Pascal BLANC, Aymar de GERMAY, Daniel BEZARD, Maxime CAMUZAT, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN, Corinne SUPLIE, Daniel GRAVELET, Rodolphe BESTAZZONI, Robert HUCHINS, Denis POYET, Bernard BILLOT, Alain MAZÉ, Catherine VIAU, Véronique FENOLL, Philippe MERCIER, Nathalie BONNEFOY, Philippe MOUSNY, Marie-Odile SVABEK, Pierre-Antoine GUINOT, Martial REBEYROL, Danielle SERRE, Annie MORDANT, Christelle PRENOIS, Irène FELIX, Jean-Michel GUERINEAU, Marie-Hélène BIGUIER, Agnès SINSOULIER, Kévin GUEGUEN, Agnès MENEZ, Françoise CAMPAGNE, Olivier ALLEZARD, Emmanuel DUMARÇAY, Mireille GARON, Olivier PERRIN, Philippe JOLIVET, Nadine MOREAU, Roland GOGUERY

**Excusé** : Benoit CHALON,

**Absents** : Catherine PELLERIN, Gérald FRAGNIER, Martine DANCHOT

**Pouvoirs** : Marcella MICHEL à Marie-Odile SVABEK, Bénédicte BERGERAULT à Danielle SERRE, Wladimir d'ORMESSON à Aymar de GERMAY, Frédéric CHARPAGNE à Nathalie BONNEFOY, Eric MESEGUER à Annie MORDANT, Audrey DI PRIMA à Véronique FENOLL, Yannick BEDIN à Jean-Michel GUERINEAU, Paulette PIETU à Françoise CAMPAGNE

Monsieur Kévin GUEGUEN et Monsieur Emmanuel DUMARÇAY sont désignés secrétaires de séance.

*Domaine : Environnement 8.8*

- 13 -

### Approbation des modalités d'élaboration et de concertation du plan climat air énergie territorial de Bourges Plus

-----

#### **Président de séance : Monsieur Pascal BLANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2011 portant sur le lancement d'un plan climat énergie territorial à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n°18 du Conseil Communautaire du 16 février 2015 relative à l'élargissement du plan climat de BOURGES PLUS à un volet territorial ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat, Mobilités, Agenda 21, Archéologie, Air, Bruit et Climat, Politique de la Ville, Urbanisme du 13 octobre 2016 ;

#### **Contexte**

Considérant que dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 21 communautaire et pour répondre à l'obligation réglementaire de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 23 septembre 2011 le lancement d'un plan climat énergie territorial à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération en deux étapes :

- La première, portant sur le patrimoine et les compétences de Bourges Plus (volet interne). Destinée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques liées au fonctionnement de Bourges Plus, cette étape obligatoire a été réalisée en 2013.

- La seconde, portant sur l'ensemble du territoire de BOURGES PLUS (volet territoire), n'était pas obligatoire à la date de la délibération du 23 septembre 2011.

L'approbation de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a élargi l'obligation de réduire les émissions de gaz à effet de serre au volet territoire, et a créé les plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Ces derniers sont désignés pour être les outils opérationnels de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il s'agit des anciens plans climat énergie territoriaux, auxquels les enjeux relatifs à la qualité de l'air ont été intégrés.

Le décret du 28 juin 2016 est venu préciser le champ couvert par le PCAET et précise son contenu.

## Le plan climat air énergie territorial

Un PCAET vise, à l'échelle d'un territoire, trois objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- La lutte contre la pollution atmosphérique (particules fines,...).

Ils doivent être élaborés avant le 31 décembre 2016 par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, et doivent être révisés tous les 6 ans. **A noter que la phase de préfiguration du PCAET de BOURGES PLUS a débuté en 2015.**

Il doit contenir :

1. Un **diagnostic à l'échelle du territoire**, comprenant :
  - Une estimation des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, et une analyse de leurs possibilités de réduction ;
  - Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de son potentiel de développement ;
  - Une analyse de la consommation énergétique finale et son potentiel de réduction ;
  - Une présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité-gaz-chaleur, des enjeux de distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
  - Un état détaillé des filières de production des énergies renouvelables, une estimation de leur potentiel de développement et du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
  - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

2. **Une stratégie territoriale** identifiant les priorités et les objectifs de l'EPCI ainsi que leurs conséquences socio-économiques. Les objectifs stratégiques et opérationnels porteront sur les domaines précédemment cités (réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la consommation d'énergie finale...etc.).

Le PCAET de BOURGES PLUS devra détailler les objectifs à atteindre sur les secteurs d'activités suivants : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre).

Le plan climat de BOURGES PLUS devra être compatible avec les objectifs :

- Du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- De la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

3. **Un programme d'actions**, qui devra définir, pour chaque secteur d'activité précédemment cité, les actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques concernés pour atteindre les objectifs fixés. Il précisera les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

4. **Un dispositif de suivi**. Le PCAET doit fixer les indicateurs à suivre au regard des objectifs retenus et des actions à conduire. Le suivi et l'évaluation portera également sur la gouvernance et le pilotage adopté.

Le décret du 28 juin 2016 précise également que l'EPCI qui engage l'élaboration du PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation. C'est l'objet du chapitre suivant.

## Les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET de Bourges Plus

La concertation contribue à construire une dynamique territoriale de développement durable. Afin d'accompagner les élus de BOURGES PLUS dans la définition des modalités de concertation pour élaborer le PCAET, un groupe de travail constitué d'élus communautaire a été mis en place dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement à la concertation proposé par la délégation régionale de l'ADEME et la région Centre – Val de Loire.

Cette réflexion a été engagée lors de la phase de préfiguration du PCAET (premier semestre 2015). Le bilan détaillé du dispositif est disponible en annexe I.

Les principaux points qui guideront l'élaboration et la concertation sont les suivants :

- Une réelle volonté exprimée d'engager une concertation sincère ;
- Aller vers une réelle co-construction du PCAET, mais sans que ce soit trop chronophage ;
- Cibler la concertation sur des sujets sur lesquels celle-ci a des leviers d'actions, pour en faire un exercice utile et non pas décevant ;
- Prioriser mieux les actions « climat/énergie » grâce à la concertation ;
- La rénovation du bâti existant est reconnue comme un enjeu fort pour le territoire.

Les deux enjeux principaux qui sont ressortis de ce dispositif d'accompagnement à la concertation sont les suivants :

- Accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-énergie ;
- Mettre en place le plan de concertation défini pour co-construire un programme opérationnel climat-énergie.

Ainsi, il avait été proposé par le groupe de travail les modalités de concertation suivantes pour l'élaboration du PCAET :

- **L'organisation d'un séminaire d'élus** autour des enjeux climats –air- énergie ;
- **Le développement d'événements de sensibilisation** du grand public ;
- L'organisation **d'ateliers de travail participatif** pour la réalisation du diagnostic et les phases de prospectives ;
- Le partage des résultats du diagnostic lors d'une **réunion publique** ;
- L'organisation de **groupes de travail thématiques et/ou par territoire** pour solidifier le programme d'actions.

Une communication adaptée sera engagée pour :

- Informer sur la démarche ;
- Sensibiliser les acteurs socioéconomiques du territoire et les partenaires de la collectivité ;
- Valoriser les actions déjà mises en place sur le territoire contribuant à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Pour mener à bien l'élaboration du PCAET, et en particulier la réalisation du diagnostic et la concertation, il est proposé de lancer un marché public pour recruter une **assistance à maîtrise d'ouvrage** spécialisée pour les missions suivantes :

- **Produire les données** nécessaires pour être en conformité avec le cadre réglementaire, en particulier sur les éléments du diagnostic et la définition des objectifs ;
- **Accompagner méthodologiquement BOURGES PLUS** en étant force de proposition au regard des expériences déjà menées sur d'autres territoires, tout en tenant compte des spécificités locales ;
- **Former l'équipe-projet** à l'animation de réunions utilisant des méthodes participatives ;
- **Préparer et soutenir l'animation** par l'équipe-projet des principaux temps de concertation liés à la procédure d'élaboration du PCAET (diagnostic, définition de la stratégie et du programme d'actions...) ;
- **Alimenter la phase de concertation** pour identifier les enjeux, les objectifs et les actions à inscrire dans le PCAET ;
- **Préparer l'évaluation** future du PCAET en aidant la Communauté d'Agglomération à définir ses indicateurs et à structurer ses outils d'animations de projets (tableau de bord, logigramme d'impact, arbre des objectifs...) ;
- **Transmettre des documents compatibles** avec la plateforme informatique dédiée.

Cet accompagnement de BOURGES PLUS pour l'élaboration du PCAET se déroulera en deux temps :

- Le premier consistera à **établir le diagnostic territorial et à pré-identifier le cadre stratégique de la future politique « climat-air-énergie » de la Communauté d'Agglomération**. Ce premier temps d'accompagnement bénéficiera d'un financement régional à hauteur de 30 % de son coût total, grâce au Contrat Régional d'Agglomération en cours. Cette étape débutera avant le 31 décembre 2016. Les dépenses correspondantes seront imputés sur l'article 2031 – chapitre 20 du Budget Principal 2016.
- Le second temps d'accompagnement consistera à la **consolidation de la stratégie et de son programme d'actions associé, ainsi qu'à la définition du dispositif de suivi / évaluation**. Ce second temps interviendra après l'achèvement de la première étape, et pourra bénéficier d'un financement régional à hauteur de 80% de son coût total grâce au futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Les dépenses correspondantes seront inscrits en 2017 sur l'article 2031- chapitre 20 du Budget Principal.

Les dépenses correspondantes à l'accompagnement de BOURGES PLUS par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son PCAET sont estimées à environ 60 000€HT.

### L'organisation du pilotage

L'élaboration du PCAET sera pilotée par la direction de l'environnement et de l'Agenda 21 de BOURGES PLUS avec un chef de projet identifié.

Pour assurer un portage politique fort de la démarche ainsi que la transversalité du projet, il est proposé de mettre en place les instances suivantes :

- **Une équipe-projet,**

**Composition :**

Le chef du projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, la chargée de mission environnement, la responsable du service mobilité, la responsable du service habitat, un agent de la direction de l'aménagement urbain, un agent de la direction de la communication, un agent de la direction du développement économique.

**Fonctions :**

L'équipe-projet sera chargée de suivre de manière rapprochée le travail du prestataire tant sur le contenu, que sur les échéances et les rendus. Elle aura également la charge de l'animation des réunions de concertation lors des différentes étapes d'élaboration du PCAET (diagnostic, stratégie...) et de la rédaction de certains documents.

- **Un comité technique,**

**Composition :**

1 représentant technique par commune volontaire (ou représentant élu pour les plus petites communes), les 2 Vice-présidents en charge du plan climat et du développement durable, le chef de projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, l'ALEC 18, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le Pays de Bourges, le SIRDAB, le SDE 18, la DDT 18, un représentant technique des trois chambres consulaires.

**Fonctions :**

Le comité technique sera chargé de préparer les décisions du comité de pilotage ainsi que les ordres du jour. Il validera techniquement l'avancée des travaux et rythmera les grandes étapes d'élaboration du PCAET.

- **Un comité de pilotage,**

**Composition :**

Les 2 Vice-présidents en charge du plan climat et du développement durable, les Vice-présidents volontaires et les membres de la commission développement durable, les directeurs stratégiques de BOURGES PLUS (DGS et DGA), le chef de projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, la DREAL centre et la DDT 18, l'ADEME, un membre élu du Conseil Régional et du Conseil Départemental, un représentant élu des chambres consulaires, le Président du Conseil de Développement de BOURGES PLUS, le Président du SIRDAB.

**Fonctions :**

Le comité de pilotage validera les choix stratégiques et les travaux du comité technique (analyse et arbitrage des propositions), suivi global du projet... et préparera les décisions du bureau communautaire, ainsi que du conseil communautaire. Il devra également s'assurer de la cohérence du travail mené avec les autres programmes des collectivités locales.

La validation de la politique climat-air-énergie (orientations stratégiques, objectifs, programme d'actions) sera assurée par le **Bureau Communautaire** et le **Conseil Communautaire**.

• **Le club des acteurs engagés pour le climat**

En parallèle de ces instances, un « club des acteurs engagés pour le climat » sera constitué. Il sera hébergé par le Conseil de Développement, et donc constitué à minima par ses membres. Il sera ouvert à tous les acteurs du territoire volontaires pour s'engager dans la démarche aux côtés de la collectivité.

Ses rôles seront :

- d'alimenter le diagnostic et le programme d'actions du PCAET en émettant des propositions d'actions, en recueillant les actions déjà engagées par les acteurs locaux.
- de participer aux débats, de proposer des orientations, de centraliser les actions mises en place sur le territoire pour capitaliser cet acquis commun.

Ce club constituera l'instance de concertation privilégiée pour les phases de co-construction. Il devra également émettre un avis sur le contenu du PCAET en amont de chaque validation politique.

Conformément au décret du 28 juin 2016, BOURGES PLUS, après avoir défini les modalités d'élaboration et de concertation de son PCAET, doit en informer le Préfet, le Préfet de Région, le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil Régional, les maires des communes visées, les représentants des autorités organisatrices, le Président de l'autorité rédactrice du SCoT, les Présidents des organismes consulaires compétents sur le territoire et les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modalités d'élaboration et de concertation proposées ;
- d'approuver l'organisation du pilotage proposée pour guider l'élaboration du PCAET ;
- d'informer les personnalités et les institutions visées par le décret, de l'engagement du PCAET de Bourges Plus et de ses modalités d'élaboration et de concertation.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération ;

Madame Catherine VIAU rapporteur entendu, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**adopte la question à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Fait à Bourges, le 08 novembre 2016

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Le Président certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte  
Dépôt Préfecture le      Publication du

17 NOV. 2016

17 NOV. 2016

Pour le Président et par délégation,  
La Responsable Service des Assemblées,  
Evelyne WATTECAMPS



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.*

## Contenu réunion du 02 avril 2015

### Objectifs :

- Faire le bilan des échanges qui se sont déroulés lors du premier trimestre 2015 autour des enjeux de la concertation appliqués à l'élaboration du volet territorial du plan climat de Bourges Plus ;
- Présenter et valider les grands principes de concertation qui en sont ressortis, et les premiers outils identifiés ;
- Présenter un calendrier prévisionnel.

La première réunion qui s'est déroulée au mois de janvier a eu pour objectif d'engager une réflexion autour des enjeux de la concertation, présentés d'une manière généraliste dans un premier temps avant de les contextualiser ensuite plus localement au regard de l'élaboration à venir du volet territorial du plan climat : quels apports de la concertation au PCET ? Sur quels sujets clés ? Quelles conditions de réussite ? Quel calendrier ? Quelles méthodes de concertations ?...

**Les échanges se sont immédiatement portés sur des aspects très concrets de la concertation, avec une réelle volonté exprimée d'engager une concertation sincère.** Pour cela, les points de vigilance suivants ont été cités :

- Attention à ne pas confondre information et concertation : les deux sont importants, mais il ne faut pas appeler concertation toute action d'information ;
- Trouver le bon équilibre entre concerter trop tard (« quand tout est ficelé ») et la feuille vierge qui pourrait donner à penser que la collectivité ne sait pas où elle va ;
- Veiller à ce que les participants aient une base minimale d'information.

**La volonté de se montrer « concret et pragmatique » exprimée très tôt par les participants, a permis d'identifier très rapidement les premières pistes à explorer pour la mise en œuvre de la future concertation du PCET :**

- Aller vers une réelle co-construction du PCET, mais sans que ce soit trop chronophage ;
- Cibler la concertation sur des sujets sur lesquels la concertation a des leviers d'action, pour en faire un exercice utile et non pas déceptif ;
- Prioriser mieux les actions « climat/énergie » grâce à la concertation ;
- La rénovation du bâti existant est reconnue comme un enjeu fort pour le territoire.

Sur ces bases, une deuxième réunion s'est déroulée au mois de février pour approfondir la réflexion sur la stratégie de concertation à mener et périmétrer le contenu du projet de concertation que vous élus, êtes prêts à porter dans le cadre du PCET: quels objets mis à la concertation ? Avec qui ? Quand et comment ?...

A cette occasion, le profil énergie-climat de la zone d'emploi de Bourges a été brièvement présenté. Issu du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires, ce profil présente la répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

**A l'issue de ces deux réunions, deux enjeux principaux ressortent :**

1. **Accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-énergie** pour leur donner les moyens de porter le projet de concertation du PCET et convaincre les habitants et les acteurs du territoire de participer à la démarche ;
2. **Mettre en place le plan de concertation défini pour co-construire un programme opérationnel climat-énergie.**

## 1. Accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-air-énergie

### *Pourquoi ?*

Un des premiers éléments de discussion a porté sur la nécessité d'outiller et de convaincre les élus du territoire pour que ceux-ci puissent porter le projet de concertation du PCET de Bourges Plus afin d'être en mesure de relayer les avancées du PCET, de ses intérêts et de convaincre les habitants et des acteurs du territoire de participer à la démarche. Dans ce but, les participants ont souhaité :

- **Pouvoir parler des enjeux climat et énergie sur le territoire** : parler en termes simples et stables du profil climat, de la méthodologie de calcul des émissions, des impacts du changement climatique sur l'agglomération, des impacts de l'inaction.
- **Disposer d'un argumentaire** faisant appel à plusieurs registres de justification du PCET : arguments économique (maîtrise des dépenses / développement d'activités économiques nouvelles / retour sur investissements), argument écologie, argument social (précarité énergétique), argument de bon sens.
- **Avoir une vision claire de ce qu'est un PCET** et des effets possibles des actions, notamment en s'inspirant de ce qui marche ailleurs.

### *La réponse identifiée*

Pour répondre aux souhaits précédemment exprimés par les élus présents, l'idée de concevoir une **boîte à outils climat-air-énergie** qui présenterait des solutions éprouvées sur d'autres territoires a été avancée.

Une telle boîte n'existe pas en l'état. Il s'agit donc de la construire ; l'idéal étant de la construire collectivement, de permettre aux élus de se constituer leur propre image du PCET en leur apportant les éléments indispensables pour y arriver.

Pour cela, il est proposé l'organisation d'un **séminaire d'élus autour des enjeux climat-air-énergie** qui prendrait la forme suivante, sur une demi-journée :

- Une première partie dédiée à l'apport d'informations généralistes sur les enjeux énergie-climat.
- Une deuxième partie dédiée aux retours d'expériences de territoire déjà engagés dans des plans climats énergie territoriaux.

La première partie se déroulerait de la manière suivante (1h30- 2h):

- Introduction par le président de Bourges Plus et par Mme Catherine VIAU ;
- Projection d'un film court qui présenterait les principaux enjeux climat-air-énergie ou intervention d'un conférencier qui pourrait venir présenter les derniers résultats du GIEC ;
- Présentation détaillée du profil énergie-climat de Bourges Plus.
- Echanges / débats

La deuxième partie pourrait se dérouler comme suit (1h30 – 2h) :

- Analyse comparée de quelques PCET : quelles sont les actions les plus communes, comment sont-elles traitées ?
- Intervention, sous forme d'ateliers thématiques ou en plénière, d'élus de territoire déjà engagés dans un PCET et qui viendraient présenter la manière avec laquelle les différentes thématiques (habitat, agriculture, mobilité...) ont été abordées dans leurs programmes d'actions (ex : comment les enjeux liés aux mobilités ont été traités ? quelles actions mises en place ? quels résultats ? quels partenaires ? quels apports pour le territoire...)
- Echanges / débats entre élus.

Les élus communautaires seraient invités à ce séminaire. Quid de l'ouverture de ce séminaire aux partenaires du territoire (chambres consulaires, associations,...) ?

*Quand ?*

D'ici la fin de l'année 2015. Dans l'idéal, aux alentours de septembre et octobre.

## 2. Mettre en place le plan de concertation défini pour co-construire un programme opérationnel climat-énergie

*Pourquoi ?*

Les élus présents lors des deux réunions ont exprimé le souci d'engager une concertation sincère, qui doit guider l'élaboration du PCET et être ciblées lors de ses étapes clés. Les principaux éléments qui sont ressortis de la discussion sont les suivants :

- Intérêt d'associer le grand public et les acteurs dès la phase de diagnostic ;
- Imaginer des formats davantage ouverts, ludiques, via les enfants que des ateliers de travail (« ne pas rentrer dans le dur tout de suite ») ;
- Le plan d'actions peut être soit co-construit, soit priorisé avec le public. Il est important d'identifier dès la conception du plan d'actions les indicateurs d'impact de celles-ci et d'identifier les gains à agir pour les différents acteurs.

*Les réponses identifiées*

### PHASE DIAGNOSTIC ET MOBILISATION (avril- décembre 2015)

Enjeux	Modalités possibles
Mobiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'insérer dans les manifestations du territoire (stand, quizz, flyer) :</b> Printemps de l'écologie Bourges juin 2015, restitution de la thermographie du territoire à l'automne 2015 (monter des événements dans les communes avec l'ALEC, organiser des soirées débats sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie...)</li> <li>• <b>Développer des événements propres de sensibilisation du grand public</b></li> </ul>
Concertation sur le diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des modes de recueil de la parole des habitants via les événements du territoire</b> (utilisation de questionnaires, prévoir des quizz déjà fait (voir auprès de l'ADEME) ou à réaliser</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des modes recueil de la parole des habitants et des acteurs du territoire via <b>les nouvelles technologies de l'information et de la communication</b> (contributions internet via site Bourges Plus/Bourges, création d'un forum web dédié au PCET, ...)</li> <li>• <b>Des ateliers diagnostic et de prospective sous format de world café</b>, ou avec toute autre méthode participative propice à la coproduction. Ateliers de 3h, qui prendront le format suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion d'un film présentant les enjeux climat – énergie ;</li> <li>- Ouverture politique ;</li> <li>- Etablir un diagnostic à dire d'acteurs : perception du territoire, quelles sont les faiblesses et les atouts du territoire ?</li> <li>- Recueillir une 1<sup>ère</sup> proposition d'actions + hiérarchisation de celles-ci.</li> </ul> <p>Ces ateliers se dérouleront à l'automne 2015 et prendront la forme d'ateliers territoriaux grand public (au moins 4 ateliers sur l'ensemble du territoire de Bourges Plus) + un ou plusieurs ateliers par catégories d'acteurs sur la ville centre de Bourges</p> </li> <li>• <b>Une réunion publique de synthèse du diagnostic partagé</b> (synthèse du profil climat, des résultats de la concertation et croisement avec des données techniques) annonce des choix politiques pour les axes du plan d'action et présentation d'un premier programme d'actions (à minima, mise en cohérence sous le prisme climat-air-énergie des actions déjà engagées par la collectivité et ses partenaires)</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### PHASE CONSTRUCTION DU PCET (1<sup>er</sup> trimestre 2016)

Enjeux	Modalités possibles
Continuer à sensibiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer des actions « communicantes »</b> du type « défi citoyen pour le climat »</li> <li>• <b>Soutenir / valoriser/ rendre visibles les actions des associations et autres acteurs du territoire sur les thématiques du PCET</b></li> </ul>
Concertation sur le plan d'action	<p><i>A définir selon les axes retenus</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Groupes de travail thématiques et/ ou par territoire pour solidifier le premier programme d'actions</b>, définir les marges de progrès et identifier actions et/ou des perspectives de partenariats pour aller plus loin</li> </ul>

#### PHASE MISE EN ŒUVRE (2016-2020)

Enjeux	Modalités possibles
Associer les différentes parties prenantes du	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Favoriser l'expérimentation</b> (= constitution de groupes pilote pour accompagner au changement de comportement et de pratiques – ex sur les déchets ou l'énergie ou la mobilité...)</li> </ul>

<b>territoire à la mise en œuvre du plan d'actions</b>	
<b>Maintenir la dynamique engagée lors de l'élaboration du PCET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prévoir une communication</b>, des temps d'échanges, des outils permettant de suivre et de rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des actions du PCET et des résultats obtenus.</li> </ul>

#### PHASE D'EVALUATION (2020)

<b>Enjeux</b>	<b>Modalités possibles</b>
<b>Evaluer la pertinence de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Se doter d'un protocole permettant d'évaluer la performance de la démarche engagée</b> (impact sur les émissions de GES, degré d'atteinte des objectifs...)</li> </ul>

#### *Les objets du PCET à mettre en concertation*

Un travail de hiérarchisation des thèmes à mettre en concertation a été réalisé par les élus. Il ressort l'ordre de priorisation suivant, avec les éléments de discussion associés le cas échéant :

- **1<sup>er</sup> thème d'importance= l'habitat.** Gros potentiel d'action en matière de rénovation du bâti, avec des impacts forts.
- **2<sup>ème</sup> thème = la maîtrise de l'énergie ;**
- **3<sup>ème</sup> = les déchets.** Une articulation est inévitable avec le Programme Local de Prévention des Déchets en cours d'élaboration.
- **4<sup>ème</sup> = la mobilité.** Comment agir sur la mobilité dans une agglomération « ville moyenne / zones rurales » où la dépendance à la voiture est très forte ? La mobilité est un secteur très émetteur de gaz à effet de serre, mais comment changer le comportement des gens (sachant qu'il n'y aura pas de développement massif de l'offre de transports en commun ?) Il faut sans doute s'inspirer de solutions qui marchent ailleurs (incitation aux plans de déplacements ? développement de la solidarité locale en matière de mobilité ? développement de filières ?)

#### *Les moyens*

La concertation à mettre en œuvre sur les deux enjeux identifiés (pour accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-énergie et pour l'élaboration du PCET) pose la question des moyens disponibles et de ceux à développer.

Un agent, en charge du développement durable, est identifié comme chef de projet pour piloter techniquement la réalisation du PCET. Une élue, vice-présidente de l'agglomération, est en charge du plan climat énergie territorial, et sera chargée de « porter » politiquement la démarche.

La base constituée par le binôme technicien-élu, essentielle pour la suite de la démarche est en place. Cela nécessite cependant de clarifier le processus de validation politique du PCET. Il est proposé pour cela de **constituer un groupe d'élus volontaires** qui seront réunis régulièrement tout le long de la démarche et chargé de suivre politiquement la démarche, de préparer les décisions du

conseil communautaire en validant les orientations qui seront prises lors de l'élaboration du PCET. Ces élus seront outillés de manière privilégiée pour leur permettre de s'approprier les enjeux d'un PCET (= participation à des colloques, constitution d'un livret de recueil d'expérience, formation possible à envisager avec l'ADEME...)

En parallèle, un « **club des acteurs engagés pour le climat** » pourra être constitué et formé par les acteurs du territoire volontaire pour s'engager dans la démarche, aux côtés de la collectivité. Il sera à minima constitué par les structures présentes dans le Conseil de Développement. Son rôle sera d'alimenter le diagnostic et le programme d'actions du PCET.

**Ce club pourra être ouvert aux citoyens volontaires.**

**Une équipe-projet technique sera constituée**, et formée par les représentants techniques des collectivités du territoire de Bourges Plus, et de ses partenaires (Pays de Bourges, conseils Régional et Départemental, ALEC...). Son rôle sera de suivre techniquement la réalisation du PCET, de synthétiser les travaux du club des acteurs engagés pour le climat et de préparer les réunions du groupe d'élus volontaires et engagés pour suivre la démarche.

Au regard du faible effectif disponible pour piloter techniquement le PCET (un seul agent partageant son temps de travail entre agenda 21, PCET interne, rapport annuel de développement durable, plan de prévention du bruit, autres actions ponctuelles environnementales et de développement durable...), **il est proposé de former certains membres de cette équipe-projet sur de l'animation de réunion**. Cette formation pourra être sollicitée gratuitement par Bourges Plus, auprès de l'ADEME et dans la continuité du dispositif d'accompagnement à la concertation dont nous faisons le bilan aujourd'hui. Il s'agira d'une formation comprise entre un à trois jours, pendant laquelle certains agents monteront en compétence sur de l'animation de réunion et sur l'appropriation des enjeux de la concertation. La contrepartie sera que ces agents devront participer à l'animation des réunions participatives du PCET lors notamment du diagnostic, voire également sur les étapes suivantes.

**Des crédits financiers sont également disponibles via la Contrat régional d'agglomération en cours, pour le recrutement d'une AMO qui pourra nous accompagner dans l'animation globale du PCET** (organisation du séminaire, animation des ateliers, synthèse des ateliers de coproduction, communication...); le besoin semblant se faire plus pertinent sur cet aspect que sur un apport technique (compétences techniques disponibles en interne, aussi bien à Bourges Plus qu'à Bourges, et sur le territoire (ALEC)).